

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Lundi 4 avril 2016

Ce lundi 4 avril 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, David LAURENT, François LEGRAS, Michèle AGNES, Hubert BAZIN, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN, Nadège K'DUAL, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Béatrice GOSSELIN, Michel LEMOSQUET, Pascale DUBOSCQ, Claudine LEDOLLEY, Gérard LARSONNEUR, Yves GOSSELIN

**Pouvoirs : Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Philippe GOSSELIN est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation des procès-verbaux des réunions des 9 et 18 mars 2016

Les procès-verbaux des 9 et 18 mars 2016 sont approuvés à l'unanimité.

En présence de Madame Lydie Perrot-Lambert, Trésorière Générale du Centre des Impôts de Coutances, Monsieur le Maire a fait lecture de l'analyse proposée en préambule de la présentation du budget, rappelant l'année 2015 et présentant les projets de l'année 2016 ainsi que l'état de la dette de la commune.

III - Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015 :

- Commune de Boisroger (budget commune et AFR)
- Commune e Gouville s/Mer (budgets commune, camping, assainissement, lotissement commercial, lotissement de la Chantelourie, lotissement artisanale route de Coutances, lotissement de la Jeannerie, maison médicale et « ancienne presse »)

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle, à la majorité des membres présents (Sylvie BEAUFILS s'abstient) et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015, constate, aussi bien pour le budget «principal» que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

IV - Vote des budgets primitifs 2016 de la commune nouvelle (budgets commune, camping, assainissement et des 6 budgets annexes : lotissement commercial, lotissement de la Chantelourie, lotissement artisanal, lotissement de la Jeannerie, ancienne presse et maison médicale

Madame Perrot-Lambert et Monsieur le Maire ont présenté les différents budgets au conseil municipal :

- **Budget « ASSAINISSEMENT »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 586 522 € en section d'investissement (dont 287 580 € de travaux divers, d'études de mise en place de l'assainissement collectif sur le territoire de Boisroger et d'installation d'une 3^{ème} pompe sur le poste du marais, 82 757 € pour le diagnostic du réseau, 30 000 € pour la mise en place du traitement du phosphore et 37 180 € de travaux d'extension du réseau) et à la somme de 567 536 € en section de fonctionnement.
- **Budget « CAMPING »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (Sylvie BEAUFILS s'abstient) le budget du camping, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 180 980 € en section d'investissement (avec un emprunt inscrit de 100 000 €) et à la somme de 322 825 € en section de fonctionnement.
- **Budgets « lotissement commercial », « lotissement de la Chantelourie », « Lotissement artisanal – route de Coutances », Lotissement de « la Jeannerie », « Maison médicale » et « Ancienne Presse »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces budgets conformément aux présentations qui leur ont été données.
- **Budget « COMMUNE NOUVELLE »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (Sylvie Beaufils s'abstient) le budget de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 859 940 € en section d'investissement. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 2 711 376 €.
- **Budget « AFR »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget « AFR » tel que présenté et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour le clôturer. A ce titre Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives.

Monsieur le Maire demande à Madame Beaufils les raisons de ses abstentions : Sylvie Beaufils explique qu'elle regrette le choix d'inscrire un emprunt de 100 000 € sur le budget camping alors qu'elle pensait que les recettes propres au camping suffisaient à couvrir tous les travaux. Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt inscrit est bien un emprunt inscrit sur ce budget du camping, qui en supporterait donc les charges financières (ne les faisant donc pas supporter par la commune), qu'en outre cette inscription n'est qu'une orientation qui fera l'objet d'un vote soumis au conseil municipal après consultations d'établissements bancaires.

Il ajoute par ailleurs, qu'un engagement avait été donné aux locataires du camping l'année dernière, de finir ces aménagements.

Sylvie BEAUFILS précise que ce qui la gêne dans un pareil investissement est qu'il soit destiné à un secteur aussi sensible. Monsieur le Maire indique par ailleurs, que le camping privé a besoin des mêmes protections de défense contre la mer et souligne que les deux campings sont source de recettes pour tous les commerçants de la commune.

V - Amortissement des frais d'études payés en 2015

Après avoir entendu l'exposé de Madame la trésorière et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'amortissement sur 5 ans et sur le compte 2803 « amortissement frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion »

- des PAVE payés à la communauté de communes en 2015 pour la somme de 3 914 € à amortir sur le compte 2803
- des travaux d'extensions souterraines électriques payées au SDEM en 2012 pour la somme totale de 10 224 €

VI - Vote des taux d'impositions 2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire les taux d'imposition prévus par la charte de constitution de la commune nouvelle de Gouville s/mer :

- Taxe d'habitation = 13.78 % pour Gouville s/mer et 13.07 % pour Boisroger
- Taxe foncière sur le bâti = 14.90 % pour Gouville s/mer et 11.62 % pour Boisroger
- Taxe foncière sur le non bâti = 29.11 % pour Gouville s/mer et 27.91 % pour Boisroger
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises – qui remplace la TP) = 14.53 % pour Gouville s/mer et 14.01 % pour Boisroger

VII – Divers

- Création d'une régie pour les recettes de vente de farine et activités touristiques du moulin : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cette régie à compter du 5 avril 2016
- Attribution du logement de l'ancienne presse : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer à compter du 1^{er} mai 2016 à Monsieur Morgan LEFRANCOIS et Mademoiselle Gwénaëlle LACHERET, le logement situé au-dessus de l'ancienne presse route de Montsurvent pour un loyer de 5501 € /mois. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette mise en location et notamment le bail par devant Maître Langenais
- Départs en retraite : la commission en charge de la communication et des fêtes et cérémonies se réunira pour proposer des cadeaux aux deux agents partant en retraite, ainsi que pour Philippe Gosselin, qui a quitté ses fonctions de Président du poste SNSM et une cérémonie pour la naturalisation française de Mme BISHOP devra également être organisée. Un budget de 2 000 € leur est alloué.
- Tarifs de vente des objets souvenirs à l'effigie de Gouville au camping : la commission camping se réunira et proposera des tarifs au conseil municipal lors de la prochaine réunion